

Convention Collective Nationale
**DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ
ET SERVICES ASSOCIÉS**

CCN N°3173



Livret d'accueil du salarié

L'objectif de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein d'Hygéco.

Vous retrouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien. N'hésitez pas à vous adresser directement à votre supérieur pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.



L'équipe de Direction
et l'ensemble des managers
vous souhaitent la bienvenue
et pleine réussite dans vos fonctions !

HYGÉCO, en quelques mots

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

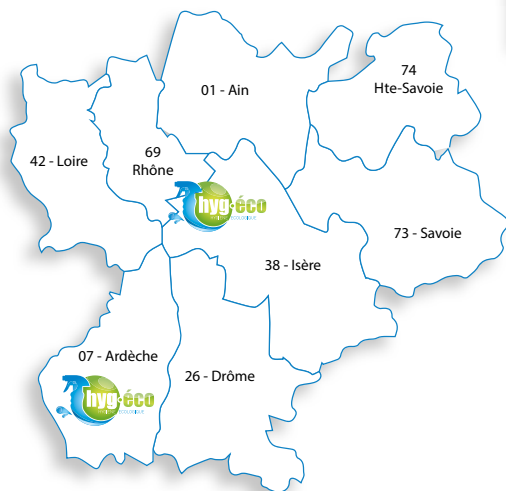
Depuis 2004, notre entreprise est spécialisée dans le secteur de la propreté et des services associés.

Notre société a acquis un savoir-faire spécifique et réalise des prestations de propreté qualitatives au sein des domaines d'activités suivants.

- Bureaux
- Parascolaire
- Hôtels
- Industries
- Secteur hospitalier
- Scolaire
- Distribution
- Copropriétés

Ces différents secteurs peuvent faire appel à du nettoyage classique ou spécifique :

- Nettoyage de fin de chantier
- Nettoyage suite à un sinistre (incendie, dégâts des eaux)
- Débarras
- Nettoyage de la vitrerie
- Traitement de sols (décapage, métallisation, cristallisation)
- Espaces verts
- Nettoyage de hottes
- Enlèvement de graffitis et de tags



Le mot du Président

Notre société Hygéco est une entreprise familiale constituée en 2004 qui n'a cessé de se développer tant par la diversité de ses secteurs d'interventions que par l'expérience de ses collaborateurs.

Attachée à de fortes valeurs, proximité et réactivité sont les maîtres mots de notre réussite. La proximité pour renforcer la qualité de nos relations avec nos clients et la réactivité pour répondre dans les plus brefs délais à leurs besoins.

Votre intégration au sein d'Hygéco

NOS DEVOIRS

- Vous faire connaître le travail à réaliser (liste des tâches, planning)
- Vous donner les moyens d'accomplir votre travail conformément aux attentes des clients,
- Vous informer et vous former à la sécurité.

VOS DEVOIRS

- Représenter positivement Hygéco,
- Avoir une tenue de travail impeccable et un matériel propre,
- Préserver le matériel et les tenues qui vous sont remis,
- Être ponctuel,
- Agir en toute sécurité, en appliquant les recommandations de ce livret et celles qui vous seront communiquées sur le site par votre responsable,
- Respecter les consignes de réalisation des tâches,
- Informer votre responsable en cas de situation périlleuse

NOUVEAU SALARIÉ, À VOTRE ARRIVÉE

Les formalités obligatoires

Dès votre arrivée au sein d'Hygéco vous devez :

- Signer votre contrat de travail,
- Vous rendre à la visite médicale d'embauche

Vous serez convoqué à une visite médicale obligatoire. Un jour et une heure seront fixés. Cette visite est obligatoire et détermine votre aptitude à la tenue de votre poste de travail

VOTRE PRISE DE POSTE

Vous intégrerez votre poste de travail en présence de votre responsable qui vous montrera le chantier, vous expliquera les consignes de travail et de sécurité applicable à votre site.

N'hésitez pas en cas de besoin à lui poser des questions complémentaires afin de clarifier certains points.

VOS AVANTAGES

Tout au long de votre contrat, vous serez amené à suivre des formations via, notamment, le plan de formation de l'entreprise. (qualité, techniques, sécurités...) au sein d'Hygéco et à l'extérieur auprès de nos partenaires.

Vous bénéficierez d'une complémentaire santé et prévoyance.

Vous participerez à des entretiens individuels réguliers pour faire le point, parler de vos projets, de vos besoins.

“Pour Hygéco la formation est une priorité: parlez-en avec votre responsable”

Votre vie au sein d'Hygéco

Voici quelques conseils et précisions pour bien vous intégrer dans l'entreprise et adopter les bons réflexes.

LES HORAIRES DE TRAVAIL

C'est essentiel pour la bonne organisation de l'entreprise et les relations entre collègues. Vos horaires vous seront assignés et vous devrez les respecter. Votre devoir est d'être à l'heure car vous êtes notre représentant auprès de nos clients.

LES RÈGLES DE VIE : DES INCONTOURNABLES

Hygiène, sécurité, consignes particulières... Le bon fonctionnement de l'entreprise exige le respect d'un certain nombre de règles. Elles figurent dans le règlement intérieur et les notes de service affichées dans les locaux. Si vous ne les avez pas repérées, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre responsable.

LE « SAVOIR-ÊTRE » : UNE COMPÉTENCE ESSENTIELLE !

Convivialité, respect, échanges, coopération... Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec des clients, des collègues... est une compétence-clé au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de vie au travail de tous.

N'oubliez jamais que nous sommes au service de nos clients et qu'il convient d'adopter les attitudes suivantes, à savoir :

- Frappez avant d'entrer dans une pièce.
- Si une pièce est occupée, dites bonjour et excusez-vous.
- Soyez courtois et souriez.
- En cas de besoin supplémentaire souhaité par le client, demandez toujours l'avis de votre responsable.
- En cas de réclamation, répondez avec courtoisie et transmettez au responsable.
- Respectez les installations du client.
- Respectez les règles de confidentialité.

VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

Votre contrat de travail est à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Il peut s'agir d'un CDD ou CDI à temps plein ou à temps partiel.

Pour connaître précisément vos engagements, n'hésitez pas à poser toutes les questions utiles : la personne chargée des ressources humaines, votre responsable, votre référent... peuvent vous répondre !

VOTRE PÉRIODE D'ESSAI

Votre contrat de travail ne devient définitif qu'à l'issue d'une période d'essai définie dans votre contrat.

Cette période d'essai permet de vous assurer que le poste correspond à vos attentes et permet également à Hygéco de s'assurer que vous conviendrez ou non au poste proposé.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Le taux horaire dans le secteur de la propreté est fonction d'une grille de salaires consultable à nos bureaux (convention collective).

Les salaires sont versés le 11 de chaque mois suivant la période travaillée par virement bancaire. Aussi, il convient de nous transmettre sans délai votre RIB et de nous tenir au courant d'un éventuel changement de domiciliation bancaire.

VOS CONGÉS PAYÉS

Ils représentent 2,5 jours ouvrables* par mois de travail sur la période du 1er Juin de l'année précédente au 31 Mai de l'année en cours, soit un total de 30 jours ouvrables au maximum.

Pour toute embauche en cours de période les congés payés seront proratisés de la date d'embauche au 31 mai suivant.

Hygeco ne ferme pas pendant l'année, les congés sont donc libres de date mais il faut IMPÉRATIVEMENT prévenir l'entreprise au moins deux mois à l'avance en remplissant une feuille de demande de congés.

Les dates de congés ne pourront pas être modifiées avant le départ, sauf cas exceptionnel.

*Tous les jours sauf dimanche, jours fériés et jours chômés dans l'entreprise. Exemple: une semaine de congés correspond à six jours ouvrables.

LES ABSENCES

En cas d'absence imprévisible téléphonez, ou faites téléphoner, immédiatement à votre responsable pour qu'il prenne les mesures nécessaires à votre remplacement et au respect des engagements pris envers notre client.

Si c'est une maladie, faites-nous parvenir le certificat médical et toutes les prolongations d'arrêt de travail éventuelles.

En cas d'absence prévisible obtenez l'accord écrit de votre responsable plusieurs jours à l'avance de manière à ce qu'il puisse organiser votre absence.

UN PROBLÈME, UNE DIFFICULTÉ : ÇA PEUT ARRIVER...

Les relations humaines, quel que soit le contexte (famille, école, couple, amis, entreprise...), ne sont pas toujours un « long fleuve tranquille ». Il peut y avoir des mésententes, des insatisfactions, des incompréhensions. Si vous êtes confronté(e) à ce type de situation, privilégiez le dialogue. Parlez-en ouvertement à votre responsable, à votre référent, à un collègue.

L'objectif: vous aider à relativiser la difficulté rencontrée, à trouver les bonnes solutions pour la résoudre.

Votre travail en sécurité

LES PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Elles sont OBLIGATOIRES. Elles sont à votre disposition, utilisez les convenablement et de façon adaptée. Pour votre sécurité, portez les protections nécessaires à votre poste de travail. N'hésitez pas à solliciter votre responsable en cas de besoin.



Les gants, ils protègent vos mains, en contact avec les produits et la saleté, des coupures, brûlures thermiques et chimiques.



Le vêtement de travail adapté est une des premières mesures d'hygiène et de sécurité destinés à vous protéger des salissures et des éclaboussures.



Les chaussures de sécurité, protègent des chutes d'objets lourds, des perforations et limitent les risques de glissades.



Le harnais, protège des chutes de hauteur.

Ce qui fait l'accident, c'est :

- La précipitation, l'inattention, l'absence de préparation du travail.

Pour éviter l'accident :

- Faites preuve de bon sens, respecter les consignes, utiliser les équipements de protection.

Si l'accident arrive :

- Donner l'alerte, éviter de vous mettre en danger, mettez la victime en sécurité, évacuez les lieux.

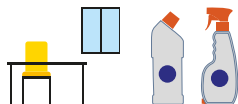
Dans votre activité, il y a des risques :

Demandez à votre responsable quels sont les risques de l'activité ou ceux liés à l'activité ou aux locaux d'intervention du client. Ils figurent sur le plan de prévention lorsqu'il existe.

La sécurité durant votre travail, c'est la votre et celle du client.

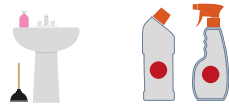
Produits et règles élémentaires de sécurité

Mobilier et Vitres



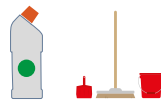
Pastille bleue

Sanitaires



Pastille rouge

Sols



Pastille verte

Rappel des consignes de sécurité

- Le port des gants est obligatoire
- Eviter le contact avec les yeux
- Ne pas inhaler
- Ne pas avaler
- Ne jamais mélanger les produits
- Ne jamais mettre un produit de nettoyage dans un récipient alimentaire



Les chutes suite à des glissades. Pour les éviter, il convient de porter des chaussures fermées devant et derrière.



La lombalgie (Tour de rein). Pour l'éviter, il convient d'accomplir plusieurs voyages, plutôt que de porter un sac trop lourd. La colonne vertébrale doit TOUJOURS RESTER DROITE.

- Le médecin du travail connaît ma fonction dans l'entreprise et m'a déclaré apte pour ce travail,
- Avant de partir je vérifie l'état et la durée de validité de mon matériel EPI (échelle, tampons, corde, harnais, casque, chaussures).
- En arrivant sur le site je mets mes EPI.
- Je préfère travailler de plain-pied.
- Je choisis une perche plutôt qu'un escabeau ou une échelle.
- Si je ne peux pas alors je respecte les consignes de sécurité liées aux travaux en hauteur.
- Au-delà de 3m un co-équipier me tient l'échelle et, dans tous les cas, je m'attache (ligne de vie, points de fixation ou, à défaut, à l'échelle).
- Les pieds et les montants de l'échelle doivent TOUJOURS s'appuyer sur une SURFACE STABLE.
- Je n'utilise JAMAIS de perche sur une échelle.
- Je fais ATTENTION aux coupures avec les LAMES DE RASOIR.



Votre carnet d'adresses

Coordonnées

Votre responsable

.....

Les délégués du personnel

.....

.....

.....

.....

.....

Le médecin du travail

.....

Ce livret d'accueil vous propose des informations générales et ne prétend pas à l'exhaustivité. Si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre responsable.